

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

01-06-2020 PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce premier (01) juin de l'an deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19h00) à huis-clos sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque    Josée Leclerc,  
Denise Morin,       Rémi Kelley,       Christian Mongrain Thériault.

Étaient absents le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présents également, Marie-Josée Céleste, directrice générale, Nathalie Soucy, secrétaire.

068-2020 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Christian Mongrain Thériault;  
Appuyé par Ronald Lévesque;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Proposition adoptée

069-2020 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES ORDINAIRE VITURELLE DU 06 MAI 2020.**

Proposé par Josée Leclerc;  
Appuyé par Rémi Kelley;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du 06 mai 2020 soit adopté et signé tel que présenté.

Proposition adoptée

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**Dépôt états financiers 2019 – CRD :** Monsieur Serge Gervais, Secrétaire trésorier et Monsieur René Rochette Président du Centre récréatif de Dupuy, ont présenté et les états financiers de 2019.

**Dépôt Bilan Stratégie d'économie d'eau potable – 2018 :** Marie-Josée Céleste, directrice générale, présente et dépose le Rapport ainsi que les objectifs à atteindre d'ici 2021.

**Embauche voirie (journalier/étudiants):** Marie-Josée Céleste, directrice générale, nous mentionne que deux étudiant ont été embauchés du 19 mai sur appel jusqu'au 8 juin et un troisième à partir du 8 juin pour aider sur l'aménagement et au travail de voirie. De plus elle nous indique que pour le poste de journalier des éléments nouveaux sont à venir dans la semaine suivante.

**Ventes pour défaut paiement taxe :** Marie-Josée Céleste, directrice générale, nous informe que la personne qui était en charge à la M.R.C d'Abitibi Ouest à récolter tous les paiements de taxes soit un montant de 19 491.94\$.

**Entente école; stationnement de l'aréna :** Marie-Josée Céleste, directrice générale, a autorisé pour une courte période (fin des cours, année 2020) l'école Boréale Pavillon de Dupuy à ajouter une section de récréation pour les élèves afin de respecter la distanciation sociale exigé par le gouvernement dans le stationnement de du Pavillon des sports de Dupuy. Ainsi que l'autorisation du stationnement des autobus scolaires toujours dans le même aspect de la règlementation du gouvernement.

**Responsable de la bibliothèque; démission :** Marie-Josée Céleste, directrice générale, annonce la démission de Madame Diane Ayotte au titre de Responsable de la Bibliothèque de Dupuy. Madame Ayotte assurera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de son successeur.

### **ADMINISTRATION ET FINANCE**

070-2020

#### **TRANSFERT LIGNE TÉLÉPHONIQUE (CONTRAT CENTREX) CHEZ ALARME LA-SAR (IP)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat centrex avec Télébec Ltée se termine en juillet prochain et que ce dernier était d'une durée de 5 ans.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons la téléphonie IP avec Alarm La-Sar et que nous pouvons faire une économie de plus de 90.00\$ par mois en ajoutant les ligne fixe en ligne IP ainsi que le fax virtuel.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rémi Kelley;  
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité ne renouvellera pas le contrat avec Télébec Ltée et transfert son numéro de téléphone ainsi que son numéro de fax à Alarm La-Sar.

Proposition adoptée.

Sujet Traité

#### **INSTALLATION D'UN CHANGEMENT D'AIR AU GARAGE MUNICIPALE TEL QU'ORDONÉ PAR LE RAPPORT CNESST**

**CONSIDÉRANT QUE** le garage municipal a reçu la visite de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail le 9 mars 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'inspection de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail reçu le 14 mai 2020 comportait des anomalies tel que le système de ventilation mécanique installé dans le garage municipal n'est pas en mesure de procurer le nombre minimal de changements d'air frais à l'heure.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dupuy a reçu une soumission de 4 705.00\$ plus taxes de l'entreprise *TÔLERIE J.L.R. INC.* de La Sarre.

**Il est convenu :**

**QUE** la municipalité de Dupuy demande une autre soumission afin de comparer les prix.

071-2020

**ALLOCATION AU CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY POUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DES JEUNES- SAISON ESTIVALE 2020**

Il est proposé par Rémi Kelley;  
Appuyé par Denise Morin;  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy accorde une subvention de 25 000.00\$ pour l'inscription des activités récréatives des jeunes – saison été 2020, par le Centre Récréatif de Dupuy;

Proposition adoptée.

072-2020

**PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, devrait verser une compensation de 165 566.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par Ronald Lévesque;  
Appuyé par Rémi Kelley;  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Proposition adoptée.

073-2020

**DEAMNDE D'AIDE FINANCIÈRE " PROGRAMME; POUR UNE PROTECTION ACCRUS DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)" SUITE AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dupuy a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dupuy désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Josée Leclerc;  
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Dupuy autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**QUE** Marie-Josée Céleste, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Proposition adoptée.

Sujet Traité

**ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ À COMPLÉTER SUITE AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 68 et 75 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du ministère de Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, imposent aux responsables des prélèvements municipaux alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) la production et la mise à jour aux cinq ans d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité de leur source.

**CONSIDÉRANT QUE** le délai est avril 2021 pour soumettre notre analyse et que l'analyse prend plus de 6 mois à réaliser.

**QUE** la municipalité de Dupuy a reçu la soumission de l'entreprise *TECHNOREM* pour un montant de 14 431.00\$ plus taxes afin de conformer à l'exigence du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Il est convenu :**

**QUE** la municipalité de Dupuy procède à la demande de subvention '' Programme; Pour Une Protection Accrus Des Sources D'eau Potable (PPASEP) '' et se donne un délai d'un mois avant d'accepter la soumission.

074-2020

**COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois de mai 2020 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;  
Appuyé par Ronald Lévesque;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des autorisations de paiement du mois de mai 2020 au montant de 78 198.10\$ soit approuvée et d'en autoriser le paiement.

Proposition adoptée.

## APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

Sujet Traité

La Municipalité de Dupuy offrira à ses citoyens deux moyens de cueillette d'encombrants :

1. Un service sans frais qui consiste à mettre à la disposition des citoyens des conteneurs pour recueillir les encombrants au garage municipal, le vendredi 19 juin 2020 de 8h00 à 17h00 et le samedi 20 juin 2020 en avant-midi de 8h00 à 12h00;
2. Un service de cueillette porte-à-porte d'encombrants sur rendez-vous avec frais de 10\$ par voyage pour l'utilisateur qui n'a pas accès à un véhicule lui permettant d'apporter ses encombrants. Le service sera offert seulement le vendredi 19 juin 2020 sur rendez-vous et payable au préalable.

075-2020

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE POUR LE 133 RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** l'édifice se trouve en zone résidentielle

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau Solidarité d'Abitibi-Ouest souhaite se porter acquéreur afin de procéder à la ré-ouverture de l'organisme

**CONSIDÉRANT QUE** le garage municipal est lui aussi situé en zone résidentielle

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;  
Appuyé par Rémi Kelley;  
Et résolu à l'unanimité

## **QUE**

La municipalité de Dupuy transmette le dossier au comité CCU afin d'évaluer la possibilité de modifier le zonage résidentielle en zonage résidentielle et commercial pour la section du garage municipal et ce jusqu'au 133, rue Principale.

Proposition adoptée.

076-2020

## DÉROGATION MINEURE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 58, RUE PRINCIPALE À DUPUY

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure concernant la marge latérale sud du garage situé au 58, Rue Principale à Dupuy;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Leclerc;  
Appuyé par Ronald Lévesque;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 58, Rue Principale à Dupuy, acceptent et autorisent la dérogation mineure la marge latérale sud du garage.

**QUE** ladite dérogation soit valide jusqu'à la démolition, l'incendie ou l'effondrement des bâtiments pour lesquels elle est accordée ou jusqu'à l'abandon dudit usage;

Proposition adoptée.

077-2020

**DÉROGATION MINEURE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 772, ROUTE 111 OUEST À DUPUY**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure concernant pour la largeur de la façade ainsi que pour la superficie du terrain considérant qu'il est situé à moins de 100 mètres d'un ruisseau située au 772, Route 111 Ouest à Dupuy;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Ronald Lévesque;  
Appuyé par Josée Leclerc;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal de Dupuy, après analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 772, Route 111 Ouest à Dupuy, acceptent et autorisent la dérogation mineure la largeur de la façade ainsi que pour la superficie du terrain considérant qu'il est situé à moins de 100 mètres d'un ruisseau.

**QUE** ladite dérogation soit valide jusqu'à la démolition, l'incendie ou l'effondrement des bâtiments pour lesquels elle est accordée ou jusqu'à l'abandon dudit usage;

Proposition adoptée.

078-2020

**NETTOYAGE DES BASSINS D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère De L'environnement Et De La Lutte Contre Les Changements Climatique exige que les réservoirs doivent être vidés, nettoyés et rincés et ce une fois par ans.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;

Appuyé par Denise Morin;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Dupuy approuve la soumission de la compagnie *ENVIRO ABITIBI* de La Sarre pour le nettoyage des boues septique au montant estimé de 1 300.00\$ plus taxes;

Proposition adoptée.

079-2020

**APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE TRAITEMENTS DES BOUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère De L'environnement Et De La Lutte Contre Les Changements Climatique exige un rapport et le calcul de la quantité de boue dans chaque étang et ce une fois par ans.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Leclerc;  
Appuyé par Ronald Lévesque;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Dupuy approuve la soumission de la compagnie *ENVIRO ABITIBI* de La Sarre pour le nettoyage des boues septique au montant estimé de 1 425.00\$ plus taxes;

Proposition adoptée.

080-2020

**ENTENTE AVEC L'ÉCOLE BORÉALE, PAVILLON DUPUY POUR LE PRÊT DE LOCAUX DANS LE CADRE DES SERVICES AUX SINISTRÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se doter d'un emplacement pour l'hébergement offert aux sinistrés en cas de l'application des mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'École accepte de libérer les locaux de leur immeuble pour les besoins de la municipalité en cas de l'application des mesures d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rémi Kelley;  
Appuyé par Christian Mongrain Thériault;  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Dupuy abrogé la résolution # 177-2019 et que cette dernière soit remplacée par la résolution #080-2020.

**QUE** les membres du conseil autorisent Marie-Josée Céleste, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec l'École Boréale, pavillon Dupuy, concernant les besoins en locaux dans l'application du plan de sécurité civile.

Proposition adoptée.

081-2020

**DEMANDE DE LOCAUX POUR LE SERVICE DE GARDE - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de garde les p'tits explorateurs de la municipalité de Dupuy occupe actuellement un local à l'école Boréale – Pavillon Dupuy.

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons poursuivre nos activités, afin de donner un service à notre population.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Remi Kelley;

Appuyé par Denise Morin;

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Dupuy autorise le maintien du Service de garde à l'école Boréale – Pavillon Dupuy pour l'année scolaire 2020-2021;

**QU'** une lettre de confirmation de demande de locaux soit transmise au conseil d'établissement de l'école Boréale – pavillon Dupuy pour l'année scolaire 2020-2021;

Proposition adoptée.

082-2020

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA SARRE POUR LE PRÊT DE LOCAUX DANS LE CADRE DES SERVICES AUX SINISTRÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN SÉCURITÉ CIVILE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se doter d'un centre de coordination substitutif en cas d'une évacuation du territoire de la municipalité de Dupuy lors de l'application des mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Sarre accepte de libérer les bureaux de la caserne de pompier pour les besoins de la municipalité en cas d'une évacuation du territoire de la municipalité de Dupuy lors de l'application des mesures d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Remi Kelley;

Appuyé par Christian Mongrain Thériault;

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Dupuy abrogé la résolution # 178-2019 et que cette dernière soit remplacée par la résolution #082-2020.

**QUE** les membres du conseil autorisent Marie-Josée Céleste, directrice générale a signé pour et au nom de la municipalité de Dupuy, l'entente avec la Ville de La Sarre concernant les besoins en locaux d'un centre de coordination substitutif lors de l'application du plan de sécurité civile.

Proposition adoptée.

083-2020

**NOMINATION; FOND DE MISE EN VALEURS DES LOTS INTRAMUNICIPALIAUX, DUALCO**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dupuy fait partie de l'Association Multiresources de la DUALCO;



**CONSIDÉRANT QUE** selon la répartition initial des dossiers aux élus celui de la DUALCO était attribué à monsieur Rémi Jean, maire de la municipalité de Dupuy;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Ronald Lévesque a signifié son intérêt;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;  
Appuyé par Denise Morin;  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Dupuy délègue le dossier de la DUALCO à Monsieur Ronald Lévesque Conseiller.

Proposition adoptée.

084-2020

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION LAC ABITIBI**

**CONSIDÉRANT QUE** les offices d'habitation sur le territoire de : Dupuy, La Reine, La Sarre, Normétal et Palmarolle ont demandé le regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** Le mandat de Monsieur Alain Grégoire qui agissant pour et au nom de la municipalité de Dupuy pour l'office d'Habitation du Lac-Abitibi la municipalité de Dupuy depuis un an se termine le 30 juin 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Grégoire désire poursuivre pour la municipalité à titre de délégué.

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Denise Morin;  
Appuyé par Josée Leclerc;  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de Dupuy nomme monsieur Alain Grégoire, à titre de représentant de la municipalité de Dupuy pour siéger au conseil d'administration permanent du nouvel Office d'Habitation Lac Abitibi.

Proposition adoptée.

085-2020

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCOAL – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION"**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dupuy désire effectuer des travaux de construction ou amélioration de chaussées dans les chemins du 10<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> rang est, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rang est et 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang ouest ainsi que sur la 6<sup>e</sup> Avenue est et ouest et la 5<sup>e</sup> Avenue Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dupuy désire effectuer des travaux de drainage de fossés dans les chemins du 10<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> rang est, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rang est et 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang ouest.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dupuy désire ajouter des éléments de sécurité dans les chemins du 10<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> rang est, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rang est et 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang ouest.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de ces secteurs est devenu prioritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** sans une aide financière, la municipalité ne peut s'engager dans des travaux d'amélioration complets;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Ronald Lévesque;

Appuyé par Rémi Kelley;

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Dupuy envoie une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie local (PPA-CE et PPA-ES) pour des améliorations dans les chemins du 10<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> rang est, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rang est et 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang ouest ainsi que sur la 6<sup>e</sup> Avenue est et ouest et la 5<sup>e</sup> Avenue Ouest à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais pour un montant global de 1 657 445.00\$.

Proposition adoptée

086-2020

**TECQ; PROGRAMMATION POUR REDDITION DE COMPTE 2014-2018  
EXTENSIONNÉ SUR 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault;

Appuyé par Ronald Lévesque;

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux ainsi que les travaux réalisés à ce jour joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité de Dupuy abroge la résolution # 178-2019 et que cette dernière soit remplacée par la résolution #086-2020.

**QUE** la Municipalité de Dupuy n'utilisera pas dans le cadre de la TECQ 2014-2018 à savoir, un montant de 56 131.00\$.

**QUE** la Municipalité de Dupuy atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Proposition adoptée

### **CORONA-VIRUS (COVID-19)**

**PLAN DE DÉCONFINEMENT;** Le plan de déconfinement sera soumis à une rencontre ultérieure.

**CAMP D'ÉTÉ SONDAGE;** L'Ouverture du camp d'été est acceptée. De plus la priorité sera accordée aux enfants de la municipalité de Dupuy, cependant il nous reste quelque place à combler pour les autres villages aux environs.

**EMPLOIS ÉTÉ CANADA;** Nous avons fait la demande pour 3 postes pour le camp d'été 2020; deux éducatrices et un superviseur et les trois ont été accepter.

### **RÉOUVERTURE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE;**

Considérant :

- la démission de la responsable de la bibliothèque,
- les mesures de distanciation et de protection suite au COVID-19,
- que nos bénévoles sont pratiquement tous âgés
- que la bibliothèque est fermée le mois de Juillet
- il a été convenu de laisser l'établissement fermé jusqu'en août prochain.

### **AFFAIRES DU MAIRE**

**CENTRE DE VALORISATION;** Monsieur Le maire nous mentionne que le centre de valorisation des matières résiduelles est désormais ouvert.

**Rapport financier 2019 M.R.C D'ABITIBI-OUEST;** Monsieur Jean nous indique que les états financiers 2019 de la M.R.C d'Abitibi-Ouest sont déposés.

**PROJET " QUÉBEC BRANCHER 2020 ";** Le maire nous dit que le projet Québec brancher que la M.R.C. avaient déposer afin d'obtenir internet partout en Abitibi Ouest a été Rejeté.

**RÉSEAU CELLULAIRE – RÉSUMER GIRAT;** Le projet pour les réseaux cellulaire est mis sur la glace dû à la COVID-19, plus de détails sont à venir concernant ce point.

**M.R.C D'ABITIBI-OUEST ET LA FQM;** Monsieur Jean nous informe de bien identifié nos dépenses reliées à la COVID-19 car la M.R.C d'Abitibi-Ouest et la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec travaillent conjointement afin d'aller chercher le manque à gagner.

**RENCONTRE SOUHAITER AVEC LE CRD;** Monsieur le maire démontre sont intérêts à rencontrer le Centre Récréatif de Dupuy afin de voir plusieurs points avec eux et se joindra à eux Monsieur Rémi Kelley qui est responsable des dossiers de loisirs pour notre municipalité.

## AFFAIRES NOUVELLES

**AUCUNE**

## AFFAIRES DES CONSEILLERS

**Rémi Kelley :**

- **SKATE PARK;** Rémi a discuté avec le Centre Récréatif pour le Skate Park, mais comme l'espace est occupé par l'école actuellement ce sera à revoir.
- **RENCONTRE AVEC LE MAIRE ET LE CRD;**  
Monsieur Kelley souhaite également avoir une rencontre avec le maire et le Centre Récréatif de Dupuy.

**Denise Morin :**

- **JARDIN COMMUNAUTAIRE;** Madame Morin présente brièvement sont projet au membre du conseil, ces dernier lui demande d'avoir en mains les éléments par écrits et de leurs en fournir une copie afin d'évaluer le dossier.

## COURRIER

087-2020

### **DEMANDE DE COMMANDITE DU GOLF DU 9;**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault;  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley;  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité offre une commandite au montant de 200.00\$ au Golf du 9 pour la saison 2020, tel que prévu au budget.

Proposition adoptée

088-2020

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Denise Morin;  
Appuyé par Rémi Kelley;  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h03

Proposition adoptée.

*Rémi Jean*

---

Rémi Jean  
**MAIRE**

*Marie-Josée Céleste*

---

Marie-Josée Céleste  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE**